

Acquigny > Manoir du Becdal

Le vallon du Bec d'Al est site classé depuis le 21 décembre 1993.

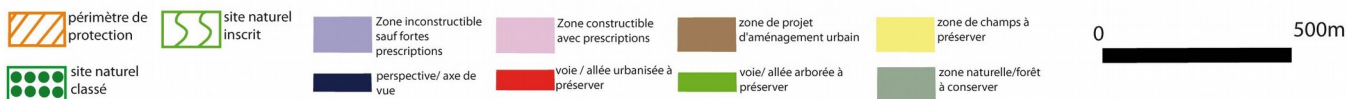
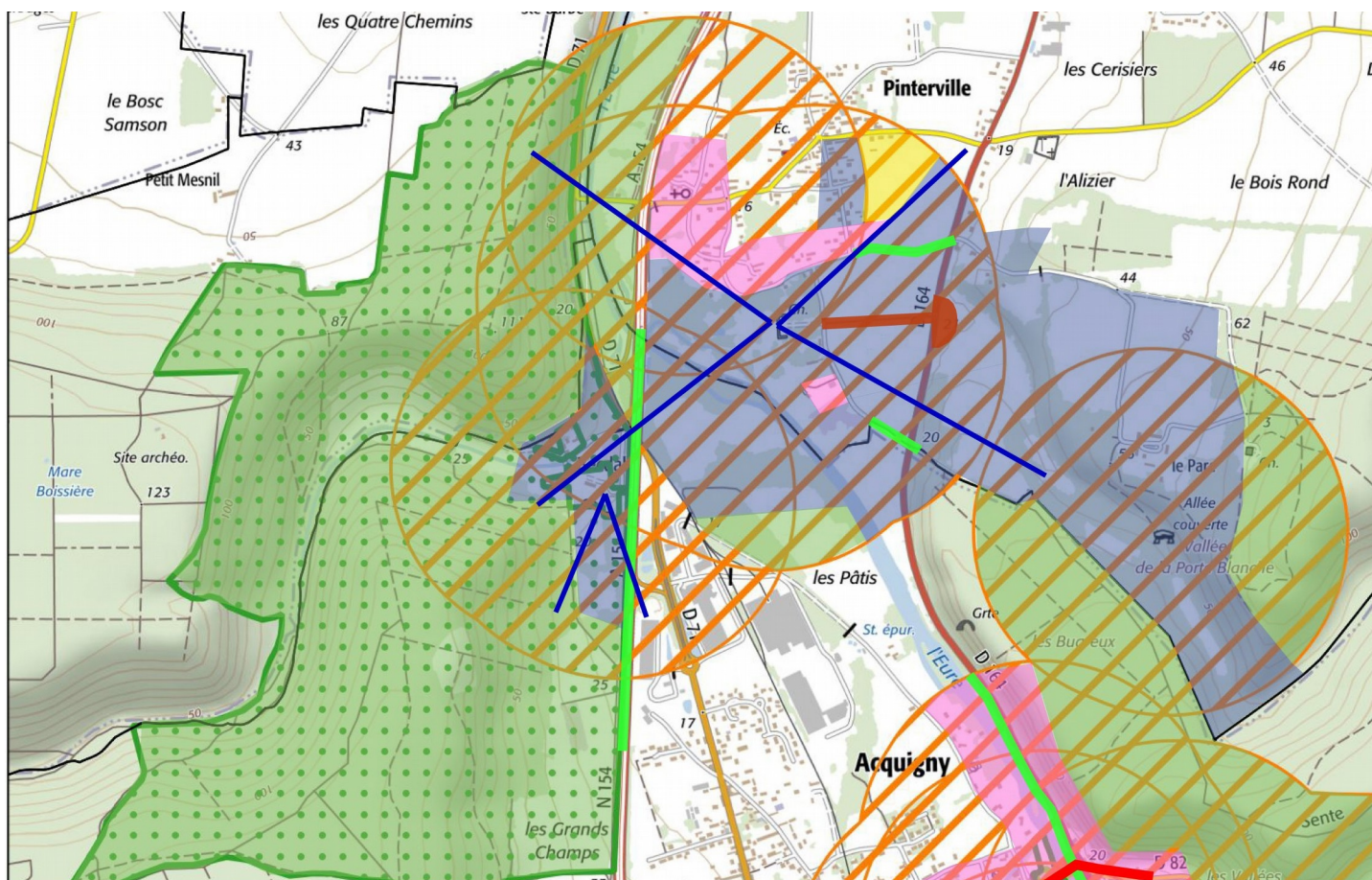
Le manoir est situé dans une Zone de présomption archéologique. Selon la nature des travaux, un exemplaire du permis déposé en mairie sera envoyé au Service Régional de l'Archéologie (SRA).

L'église et le château de Pinterville sont des monuments inscrits. Leurs périmètres de protection chevauchent en partie celui du manoir.

Le manoir du Becdal a été inscrit en tant que monument historique le 13 mars 1978. La protection comprend également le portail et l'étable du domaine.

Un manoir occupait le site de Becdal dès le XIV^e siècle, à proximité de la rivière d'Eure et de la route entre Evreux et Rouen. Ruiné par les anglais lors de la guerre de Cent Ans, l'édifice fut reconstruit vers le milieu du XV^e siècle. Le manoir a de nouveau été éprouvé lors des guerres de religions. Durant la première moitié du XVII^e siècle, les bâtiments ont été relevés sous leur forme actuelle par Claude Le Roux, Conseiller au Parlement de Normandie. Les façades du logis seigneurial sont constituées de pans de bois sur un soubassement en pierre avec une tour d'escalier saillante côté sud. Une chapelle a été ajoutée vers 1667. Le manoir, récemment restauré, a également conservé ses dépendances (granges, pressoir, colombier) dont l'architecture est similaire au logis principal.

Le manoir s'inscrit dans un environnement varié entre l'autoroute A154 à l'Est, qui génère des nuisances (pollution, bruit, lumière, etc.), et de magnifiques coteaux boisés à l'Ouest qui sont en site classé et forment un cadre plus valorisant. Les abords sont peu construits et les édifices présentent une architecture de qualité (pans de bois, pierre locale, tuiles, etc.).





Des vues anciennes du manoir



Le portail du manoir

Des vues éloignées dumanoir et de ses dépendances

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront a minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces derniers années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Les coteaux du Becdal (vue éloignée)

Le paysage rural avec les coteaux boisé

L'entrée du hameau bordé par une futaie



Moellons, briques et pans de bois

Un portail d'entrée

Le château voisin de Pinterville